

Accord Collectif "jours de modernisation"

Radio France a connu au cours des années précédentes une première phase d'expérimentations sur la modernisation technologique. L'entreprise entre aujourd'hui dans une phase de généralisation et de déploiement intense de nouvelles technologies.

Cette nouvelle phase implique une densification de l'activité des cadres référés à un horaire collectif et des journalistes de Radio France, notamment en termes de formation, de conduite et d'accompagnement d'équipes.

Les parties conviennent qu'à ce titre, 4 jours ouvrés de congés dits "jours de modernisation" leur seront accordés par année civile. La prise de ces jours sera cumulable avec les jours de congés payés.

Cette disposition est applicable à compter du 1^{er} janvier 2000.

Fait à Paris, le 27 janvier 2000

Les organisations syndicales

SURT-CFDT

Nicole DALHAR

USNA- CFTC

ND Orhwa
Yosiane GASC Cahof
Ygare Cahof

SNEA-CGC

SNRT-CGT

SNFORT

SJA-FO

D Brocard
P. Rabin

SNJ

SNJ-CGT

Le Président Directeur Général

de Radio France

Jean-Marie CAVADA

Dominique BROCARD

Marie-Anne RABOT-PINSON